Lamotte-Beuvron (41) : Mustapha Kelouache, déjà condamné 35 fois, jugé pour le viol jusqu'à l'évanouissement d'une jeune femme de 19 ans, ainsi que pour l'agression sexuelle d'une autre jeune femme

21/03/2022 à 22h50



(…) L'homme s'appelle Mustapha Kelouache, il a **un casier judiciaire très chargé avec près de 35 condamnations**. Âgé de 40 ans aujourd'hui, il a déjà passé près de la moitié de sa vie derrière les barreaux et lors de l'audience d'hier, il a refusé de répondre aux questions de l'enquête de personnalité.

La Nouvelle République

Condamné en première instance à douze ans de réclusion criminelle, Mustapha Kelouache nie avoir violé et agressé sexuellement deux jeunes femmes dans la nuit du 22 au 23 janvier 2018, à Lamotte-Beuvron (Loir-et-Cher). Son procès en appel s'ouvre ce lundi 21 mars devant la cour d'assises

d’appel du Loiret.

Une nuit “de cauchemar”. Des insultes. Des attouchements et actes de pénétration qui auraient été imposés à plusieurs reprises, parfois jusqu’à l’évanouissement pour l’une des plaignantes.

Un calvaire, dont avaient témoigné les deux jeunes femmes devant la cour d’assises du Loir-et-Cher, finalement interrompu par l’arrivée des gendarmes à leur domicile, à Lamotte-Beuvron (Loir-et-Cher).

Depuis cette nuit du 22 au 23 janvier 2018, les deux cousines, qui vivaient ensemble au moment des faits et qui étaient âgées de 19 et de 22 ans, accusent Mustapha Kelouache de l’avoir violée, pour l’une ; d’agression sexuelle par la seconde.

(…)

Décrivant plusieurs actes de pénétration qui lui auraient été imposés lors de cette soirée, elle présentait tous les signes d’un stress “post-traumatique” et avait expliqué, lors du procès, avoir été “détruite psychologiquement” et avoir fait une tentative de suicide.

(…)

Si Mustapha Kelouache a toujours nié les faits, et plus particulièrement les actes de pénétration, son ADN aurait bien été retrouvé lors des prélèvements effectués sur l’une des deux jeunes femmes.

La Rep

Merci à Adri